



Recherche en un coup d'œil

Analyse descriptive de l'automutilation chez les femmes purgeant une peine de ressort fédéral

Mots clés : *automutilation non suicidaire; tentatives de suicide; délinquantes*

Pourquoi nous avons effectué cette étude

L'automutilation non suicidaire est un comportement complexe qui peut créer des risques pour la santé chez les délinquant(e)s et les travailleurs correctionnels. Peu d'études ont exploré ce phénomène parmi les femmes purgeant une peine de ressort fédéral. Le traitement et la prévention de l'automutilation non suicidaire constitue une priorité pour le SCC. Ce rapport visait à augmenter le corpus croissant de recherches menées au SCC sur l'automutilation afin d'améliorer notre compréhension de l'automutilation non suicidaire chez les femmes purgeant une peine de ressort fédéral et de contribuer à la mise en place de stratégies d'intervention et de gestion.

On peut définir l'automutilation non suicidaire chez les femmes purgeant une peine de ressort fédéral comme l'acte délibéré consistant à s'infliger des blessures ou à se défigurer sans intention suicidaire et pour des raisons qui ne sont pas socialement approuvées. Geste pouvant inclure le fait de se couper, d'utiliser des ligatures, de se brûler, de se frapper, d'avaloir des objets tranchants ou non digestibles, d'insérer et de retirer des objets et de se frapper la tête.

Ce que nous avons fait

Au total, 150 femmes purgeant une peine de ressort fédéral ont participé à l'étude. Elles furent recrutées dans tous les établissements fédéraux pour femmes au Canada. Les participantes ont pris part à une entrevue semi-structurée et répondu à un questionnaire visant à évaluer leurs antécédents d'automutilation non suicidaire et les facteurs liés à ce comportement. Le questionnaire incluait des questions sur des facteurs comme le premier incident d'automutilation, la fréquence et la létalité des blessures infligées, les méthodes utilisées, les parties du corps visées et les motifs à l'origine du comportement. Le rapport renferme une analyse descriptive de l'automutilation basée sur les réponses des participantes qui ont dit avoir des antécédents d'automutilation.

Ce que nous avons constaté

Parmi les femmes ayant des antécédents d'automutilation ($n = 57$), 93 % ont commencé à se livrer à ce comportement avant leur admission dans un établissement du SCC et 40 % ont signalé au moins un incident d'automutilation non suicidaire durant leur incarcération. La

plupart des femmes ont dit avoir commencé à s'infliger des blessures avant l'âge de 20 ans.

Se couper est la forme la plus courante d'automutilation pour les incidents survenus tant avant qu'après l'admission dans un établissement du SCC. Les parties du corps le plus souvent visées étaient les bras, les mains et les poignets.

Les formes de tentatives de suicide le plus souvent signalées étaient les surdoses de drogue, les entailles et les ligatures. Beaucoup de femmes ont dit s'être automutilées et avoir tenté de se suicider, mais elles les considéraient comme deux comportements distincts.

Les participantes ont indiqué diverses raisons de s'automutiler. La plupart des participantes ont signalé nombre de motifs à l'origine de ce comportement. Les plus courants étaient liés au besoin de faire face à des émotions négatives. L'incarcération n'est pas apparue comme un motif courant d'automutilation non suicidaire.

Ce que cela signifie

La plupart des délinquantes s'infligent des blessures pour faire face à des émotions négatives. En outre, l'automutilation non suicidaire et la tentative de suicide sont apparues comme des comportements distincts, ce qui justifierait l'utilisation de stratégies de traitement et de gestion différentes. Les taux d'automutilation non suicidaire et de tentative de suicide sont déjà élevés au sein de cette population avant l'incarcération.

Pour de plus amples renseignements

Power, J. et Usher, A. (2011). *Analyse descriptive de l'automutilation non suicidaire chez les femmes purgeant une peine de ressort fédéral*. Rapport de recherche R-251. Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir une version PDF du rapport intégral, veuillez écrire à l'adresse suivante : recherche@csc-scc.gc.ca

Préparé par : Amelia Usher

Pour nous joindre

Direction de la recherche
613-995-3975

recherche@csc-scc.gc.ca